

Enquête publique « Inspira »

1. L'Eau

+80 000 m³/jour de besoins sont annoncés par Inspira contre 25 000 m³/j dispos maxi dans la nappe, et 10 000 m³/j recommandés. Déjà aujourd'hui, il y a déficit de nappe phréatique, notamment à la Réserve Naturelle de la Platière. M. Barbier dit que l'eau sera prise dans le Rhône qui est déjà trop bas... et dans lequel les céréaliers de l'Ain viennent de commencer à pomper 30 000 000 m³/an parce que ce n'est plus possible près de chez eux.

La position de Vivre : les entreprises qui viendraient s'implanter ne doivent pas utiliser d'eau. De toute façon, des moyens et dispositifs légaux/coercitifs doivent être prévus et mis en place pour assurer le prélèvement maxi à 10 000 m³/jour dans la nappe phréatique pour l'ensemble des entreprises qui y puisent. L'eau de très bonne qualité ne doit plus et pas être souillée par les industries. Cela doit être écrit et respecté.

+ à questionner : les études fournies par Inspira pour son projet tiennent-elles compte du prélèvement dans le Rhône des céréaliers en amont de notre zone ? Les futures études sur les prélèvements de nappe seront basées sur le modèle numérique récupéré par la CCPR – suite à la fin du SMIRCLAID -, alors que la CCPR est également maître d'ouvrage du projet INSPIRA. Conflit d'intérêt ?

Inondabilité de la Sanne

Les études sur les phénomènes de crues / pluviométrie utilisent les résultats de Bron, ce n'est pas adapté, il faut des enregistrements probants.

Débordement du lac Jacob de Salaise sur Sanne, « voir sur le site de la commune de Salaise Le risque d'inondation » n'est apparemment pas pris en compte par les bureaux d'étude. Or en cas de fortes pluies des débits de 3 à 4 m³ /s peuvent être déversés dans la Sanne.

2. La Multimodalité

C'est le gros argument de propagande de la zone : l'utilisation de plusieurs modes de transport, le fleuve, le rail, la route.

Or, il semble que peu d'entreprises sont intéressées par le port/le fleuve. Nous constatons que le port de Loire sur Rhône est sous utilisé. Une baisse de loyer accordée aux entreprises d'Inspira se servant du port/fleuve confirme que quelque chose cloche.

Le fret, transport en train, n'est pas en place, ni majoritairement intéressé (dommage parce qu'un train = 50 camions). Il reste donc la route et les camions, dont notre zone est déjà aujourd'hui saturée (sont bloqués les pont de Serrière, rond point Chanas, N7...). Le projet semble donc proposer une très forte augmentation du trafic routier, contrairement à ce qu'a affirmé tout récemment M. Barbier au journaliste du Dauphiné Libéré. Augmentation du transport routier, des dangers, de la pollution, des maladies respiratoires...

3. L'Environnement

Le système de « compensation » pour les dégâts écologiques est absurde, il peut être lu comme une autorisation à commettre ces dégâts. Il s'agit de détruire des terres agricoles, pour quoi ?

Quels sont les hectares de « compensation » proposés ? Seront-ils adoptés par les espèces animales et végétales chassées de leurs lieux de vie ? et qu'est-ce que les travaux vont apporter comme « envahisseurs » hautement allergènes comme l'ambroisie ... ?

4. L'Emploi

Quels sont précisément les « 900 emplois créés » ? et les 2000 emplois à créer ? Dans les deux cas : = combien d'équivalent temps plein ? durée et qualité des contrats ? combien d'emplois temporaires liés à l'aménagement et à la construction ? Quels niveaux de qualification ? Est-ce de la vraie création d'emploi ou de la relocalisation ? Combien y a-t-il d'emploi d'insertion, quels sont ils (ETP durée qualification) ? combien sont prévus, lesquels ? Comment sont estimés quantité qualité et qualification pour les 2000 emplois « nouveaux » ?

5. Le Coût

Quel est le coût d'Inspira jusque maintenant ? et son coût de fonctionnement ? Selon les explications le projet présenté coûtera 115 M€. Pour 2000 emplois potentiels (non précisés) cela fait 60 000 € par emploi créé. Est-ce de l'argent bien utilisé ? Quel est le bilan réel avant le « projet » ?

6. Sur le fond

Il semble n'être question que de l'implantation d'entreprises dangereuses et polluantes sur la zone, contrairement à ce qui est affiché.

Il existe de nombreuses friches disponibles sur la plate-forme chimique OSIRIS, il faut les utiliser avant de gaspiller des terres agricoles.

L'hypothèse qu'il faudrait dépolluer ces terrains, et/ou que les entreprises préfèrent ne pas libérer ces terrains pour ne pas payer les coûts de dépollution n'est pas admissible. Il faut là encore des mesures contraignantes pour que ces espaces soient dépollués par les entreprises qui les utilisaient, et affectés en priorité.

Pourquoi créer une nouvelle énorme zone industrielle et polluante au plein cœur d'une future agglomération regroupant 8 communes (étude SAARRA – Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon-St Rambert d'Albon) ?

7. Il est de notoriété publique que la DREAL (l'État) a du mal à contrôler les nuisances de GDE, comment faire confiance à INSPIRA pour faire respecter sa charte aux entreprises qui une fois installées décideront d'agir à l'encontre de leurs engagements ?

8. Les habitants, associations environnementales ou acteurs locaux ne sont pas admis dans le comité d'agrément des futurs industries sur la zone Inspira. Comment est-ce compatible avec la charte, et avec le concept d'écologie industrielle ? Comment Inspira peut-elle se dire « respectueuse de l'environnement » en refusant la présence des associations de protection/défense de l'environnement ? Nous, populations, associations, devons pouvoir vérifier les besoins et nuisances des entreprises candidates (eau, pollutions, dangers, projets d'expansion...). Nous

devons avoir le pouvoir d'accepter ou refuser l'implantation d'industrie sur la zone Inspira.

9. Que veut dire précisément et en pratique « écologie industrielle » ?

Il nous fait évaluer si cela est éthiquement, sanitaire... acceptable pour l'avenir de nos enfants.

10. Eau et existant.

Est-il tenu compte des rejets radioactifs effectués par la centrale de St Alban dans le Rhône ? Les entreprises intéressées pour venir sur la zone Inspira sont elles informées ? Si oui, quelles substances / quantités sont indiquées ?

Idem pour les rejets au Rhône de la plate-forme chimique, et des autres usines polluantes du secteur, pour tous les rejets au Rhône.

11. Air

Les dossiers de candidature des entreprises intéressées exige t il une projection de l'impact de tout nouveau rejet polluant sur le cocktail existant, soit les interactions entre tous les polluants existant et les nouveaux à venir ?

Si oui quelle est la situation existante présentée, quel est le cahier des charges l'exigence d'analyse ?

Le 13 juin 2018

Le Président

JJ Dubernard

